Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-041__2026-DE

BOIS GUILLAUME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOIS-GUILLAUME

041_2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026 À 18:00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15

Étaient présents :
Carine BORIES Conseillère Municipale & Adjointe, Fabrice LEFRANCOIS Conseiller Municipal, Nassima HAMADI Conseiller Municipal, Cécile GOMEZ Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND Représentante UDAF76, Isabelle SAINT BONNET membres nommée, Valérie FOURNIER membres nommée, Bruno COLESSE membres nommé, Bertrand LIOT membres nommé, Kalia BOUGUERRA membres nommée

Etai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :
Théo PEREZ Président, Mélanie VAUCHEL Conseillère Municipale & Adjointe, Annie JEANNE Conseillère Municipale, Pascal RIMBERT membres nommé

Secrétaire de séance : PRENOM_SECRETAIRE NOM_SECRETAIRE

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE – ADOPTION

Rapporteur : Carine BORIES

Le budget primitif 2026 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, adopté le 4 mars dernier, nécessite plusieurs aménagements en section de fonctionnement, lesquels sont intégrés au projet de décision modificative n°1 (DM n°1) faisant l'objet de la présente délibération.

L'équilibre général du projet de DM n°1 s'établit ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	22 000,00 €	22 000,00 €
Opérations d'ordre		
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		
Sous-total fonctionnement	**22 000,00 €**	**22 000,00 €**
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles		
Opérations d'ordre		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-041__2026-DE

Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		
Restes à réaliser n-1		
Sous-total investissement	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL DM N°1 2026	**22 000,00 €**	**22 000,00 €**

Les inscriptions en sont détaillées ci-après.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à + 22 000,00 €.

DEPENSES

Chapitre 011 : dépenses afférentes à l'exploitation : - 9 463 €

- Les remboursements de frais (6287) sont réduits de -10 000 € pour le remboursement de la masse salariale au budget principal suite aux ajustements de la masse salariale proposés dans le cadre de la DM du Budget Principal,

- La ligne 60628 est abondée de 537 € pour l'acquisition de petits matériels.

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure :+ 31 463 €

Il est proposé d'abonder la nature 61528 de 30 000 € permettant ainsi de réaliser des travaux de rénovation dans 3 appartements à la Résidence la Fontaine. Ces travaux sont subventionnés par le Département à hauteur de 80 % des dépenses HT.

RECETTES

Chapitre 018: autres produits relatifs à l'exploitation :+ 22 000 €

En regard des dépenses inscrites pour les travaux de rénovation à la Résidence la Fontaine, il est proposé d'inscrire 22 000 € en recettes, ayant reçu le courrier de notification de subvention du Département.

La section d'investissement n'est pas concernée par le présent projet de décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction comptable M22,

Vu la délibération n°013_2026 du 4 mars 2026, adoptant le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « résidence autonomie »,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en cours,

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-041__2026-DE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, telle qu'exposée ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire DM n°1 2026 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine »

ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S